

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 20 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17 **Présents : 12** **Représentés : 2** **Votants : 14**

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud.

Sont absents : PORTERO Séverine, LEGOUT Cécile représentée par Frédéric MURAT, PENA-AUBERT Christelle, VABRE Fabien, BOUTONNET Sabine représentée par Jean-Luc DONEYS

L'an deux-mille vingt-cinq, le 20 février à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 14 février 2025

Délibération N° DEL 2025 012 – Tarifs des concessions au cimetière communal

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à compter du 1^{er} mars 2025, fixe les tarifs des concessions et cases au columbarium comme suit :

Tarifs cimetière :

- concessions cinquantenaires le m² : 100 €,
Soit pour 2 places 1.40 m x 2.50 m (3.5 m²) = 350 €
4 places 2.40 m x 2.50 m (6 m²) = 600 €
- Columbarium la case pour une durée de 50 ans : 520 €,
- dispersion cendres : 15 € ;

Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures.
Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER

